

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 09 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Jorge VELOSO MACHADO, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Marie-Claire WITTLING, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Maryse DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ , Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Marcel GOLBERY arrivé à 18h45 a donné pouvoir à Mr COUPE  
Mr Patrice LANGIN a donné pouvoir à Mme Nora BELLATAR  
MR Jean-Claude DUFOUR a donné pouvoir à Mme Nathalie MURCIA

\*\*\*\*\*

**1) APPEL NOMINAL**

**2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Marie-Noëlle DUFOUR est désignée secrétaire de séance.

**3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2014**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014.

**COMPTE RENDU AFFICHE DU 12 DECEMBRE 2014 AU 12 JANVIER 2015**

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

### ACTES DE GESTION

#### Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : *Mr Jérôme MOROGE*

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### AFFAIRES GENERALES

#### 1-Convention avec la Société protectrice des animaux

Rapporteur : *Mme Sandrine CLAUZIER*

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec la SPA de Lyon Sud Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 3 219,52 euros.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2015.

#### 2-Retrait du SIVAL (Syndicat Intercommunal pour les Vacances et les Loisirs)

Rapporteur : *Mr Wilfrid COUPE*

Le conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contre du groupe Pierre-Bé demain et 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine,

**DECIDE** de quitter le SIVAL (Syndicat Intercommunal pour les Vacances et les Loisirs) souhaitant son retrait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### 3- Création de la Métropole de Lyon – Modalités d'exercice du pouvoir de police de la circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 – Convention avec la communauté urbaine de Lyon

Rapporteur : *Mr Jérôme MOROGE*

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contre du groupe Pierre-Bé demain et 3 contre du groupe Divers gauche laïque et républicaine,

**1° - Approuve :**

- a) - le principe d'instruction, de préparation, de suivi d'exécution des arrêtés de police de la circulation par les services de la commune pour le compte de la Métropole de Lyon,
- b) - la convention relative aux modalités d'exercice de la police de la circulation.

**2° - Autorise** monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté urbaine de Lyon, la Métropole de Lyon se substituant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la Communauté urbaine dans l'exécution de la convention.

**3° - Demande** à monsieur le Maire de saisir le Président de la métropole pour connaître ses intentions concernant :

- Un transfert à terme des personnels chargés de l'instruction des arrêtés de circulation.
- Le recrutement d'agents de police municipale.

#### **4- Subvention exceptionnelle à l'USMPB Basket Ball**

**Rapporteur : Mme Marjorie CHAIZE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE d'attribuer** une subvention exceptionnelle à l'USMPB Basket Ball d'un montant de 2 500 €

**Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2014 chapitre 65

### **DIRECTION DES RESSOURCES**

#### **5- Décision modificative de crédits n°1**

**Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain et 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine,

**DECIDE** d'effectuer les modifications, virements de crédits et inscriptions nouvelles, comme indiqué ci-dessus, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014.

## **6- Versement d'acomptes de subventions exercice 2015**

**Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD**

Mr Majdalani **ne prend pas part au vote**

Le Conseil municipal **à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE**, de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2014 aux structures suivantes en janvier 2015, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

Centre social Graine de Vie	121 180,00 €
C.C.A.S.	100 000,00 €
Centre de santé B.FRACHON	62 500,00 €
M.J.C. PIERRE-BENITE	28 320,00 €
C.A.S.C.	16 399,00 €
Mission locale	5 655,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>334 054,00 €</b>

**DECIDE**, de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2014 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif,

P.L.P.B.	17 579,00 €
USMPB Basket	6 763,00 €
USMPB Football	6 074,00 €
Judo ASLPB	4 955,00 €
OMS	3 443,00 €
Aïkido	1 359,00 €
Tennis club	1 228,00 €
Section plongée	734,00 €
Entente cycliste pb	637,00 €
Groupement bouliste	470,00 €
Boxing Club	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 642,00 €</b>

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2015, chapitre 65.

## **7- Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015**

**Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal **à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain et 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts

au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le détail par chapitre étant le suivant.

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles : études et logiciels) :	61 257 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles : équipements matériels...) :	161 824 €
Chapitre 23 (immobilisations en cours : travaux en cours) :	363 408 €
Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) :	86 999 €
Chapitre 26 (participations) :	52 500 €

**DIT** que ces crédits seront intégrés au budget de l'exercice 2015.

### **8- Admissions en non-valeur et créances éteintes**

**Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine,**

**DECIDE** de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 4 884,99 € et de l'admission en créances éteintes pour un montant de 2 110,86 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 65-020-6541 (non-valeurs), et 65-020-6542 (créance éteintes),

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014, chapitre 65.

### **9-Titres restaurant choix du prestataire**

**Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 1 abstention du groupe Pierre-Bé demain,**

**APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société NATIXIS ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signé toutes les pièces du marché relatif au service d'émission, de livraison et de suivi de gestion des titres restaurant destinés aux agents de la commune et du CCAS avec la société NATIXIS ;

**DIT** que cette dépense est imputée sur les crédits des budgets 2015 et 2016, chapitre 012

## **10-Fourniture et livraison de repas à domicile – choix du prestataire**

**Rapporteur : Mme Marguerite LENOBLE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contre du groupe Pierre-Bé demain et 3 contre du groupe Divers gauche laïque et républicaine,

**APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société ELIOR RESTAURATION ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signé toutes les pièces du marché relatif à la fourniture et la livraison de repas à domicile (en liaison froide) pour les personnes âgées de la commune avec la société ;

**DIT** que cette dépense est imputée sur les crédits des budgets 2015, 2016 et 2017.

## **11-Création d'un emploi à temps non complet – gestion du marché forain**

**Rapporteur : Mme Sandrine COMTE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contre du groupe Pierre-Bé demain,

- **DECIDE** de créer sur proposition du Maire, un poste à temps non complet, de 14/35<sup>ème</sup> en vue d'assurer le fonctionnement du marché forain de la commune,

- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois, portant ainsi le nombre total d'adjoints techniques à 52

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget (chapitre 012).

## **12-Modification du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel**

**Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'accepter la révision, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le centre de gestion pour garantir la commune de Pierre-Bénite contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale des agents CNRACL, ce qui portera ce taux à 1,88%.

**AUTORISE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette révision du taux de cotisation.

**13-Convention entre l'Etat et la Commune de Pierre-Bénite relative au raccordement de la sirène étatique du 21 Avenue de Haute-Roche au système d'alerte et d'information des populations(SAIP)**

**Rapporteur : Mr Patrice LANGIN**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune de Pierre-Bénite relative au raccordement de la sirène étatique du 21 Avenue de Haute-Roche au système d'alerte et d'information des populations.

**14- Distribution des poules composteuses et pondeuses aux habitants de Pierre-Bénite**

**Rapporteur : Mme Jocelyne CLAUZIER**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Pierre-Bé demain,

**DECIDE** l'acquisition puis la distribution de deux poules pondeuses et composteuses à chaque foyer Pierre-Bénitain volontaire, sur réservation et après acceptation des conditions de la charte d'engagement, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépense :

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Total</b>
100 poules qui seront distribuées gratuitement aux foyers de Pierre-Bénite volontaires sur réservation	1 000
Temps de formation avec le producteur	200
Fourniture de 50 bio-seaux pour comptabiliser la quantité de déchets organiques détournée de la collecte	400
<b>Montant total</b>	<b>1 600</b>

Recettes :

<b>Nature de la recette</b>	<b>Total</b>
Subvention Métropole	1 000
Ville de Pierre-Bénite	600
<b>Montant total</b>	<b>1 600</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 1000 euros TTC auprès de la Métropole et à signer les documents et conventions afférents.

**15-Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés**

**Rapporteur : Mr Roger MAJDALANI**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contre du groupe Pierre-Bé demain, 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine,

**Article 1er** : - Approuve l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 24 Septembre 2014.

**Article 2** : - Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif adopté par le SIGERLy le 24 Septembre 2014.

**Article 3** : - Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : - Autorise Monsieur le Maire à donner mandat au SIGERLy pour obtenir auprès d'EDF et ERDF l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

**Le Maire lève la séance à 20H30**